

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 6 juin 2023

Délibération n°16 - 2023 relative à une campagne d'emplois complémentaires

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-

Vu l'article 33 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve, dans le cadre d'une campagne d'emplois complémentaire, la publication au fil de l'eau des deux postes d'enseignants-chercheurs suivants :

- Un poste de MCF section 01 (UFR DSP CEJESCO)
- Un poste de MCF section 08 (UFR LSH CRIMEL).

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25	
Majorité absolue	19	Membres représentés	5	
Nombre de pouvoirs	5	•		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	28	Contre	0	Abstention	2

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Le vice-président du conseil d'administration

Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note campagne d'emplois complémentaire

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 12/06/23

Document mis en ligne le : 12/06/23